

RÈGLEMENT DE VALIDATION DE LA CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL D'AUXILIAIRE / ASSISTANT VÉTÉRINAIRE

1. Références

Niveau : 4

Code(s) NSF: 212t – Soins aux animaux (y compris vétérinaire et maréchal ferrant)

Code(s) Rome: A1504 Santé animale, A1408 Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie, A1302 Contrôle et diagnostic technique en agriculture, A1501 Aide aux soins animaux,

Formacode(s): 42022 médecine vétérinaire, 42024 soin animalier,

2. Modalités d'évaluation pour l'accès au titre professionnel

L'architecture du référentiel de compétences se découpe en quatre blocs capitalisables du tronc commun et trois blocs optionnels. La délivrance de la certification repose sur la validation des quatre blocs capitalisables de compétences du tronc commun, d'un bloc de compétences optionnel et d'un dossier professionnel présenté à un jury composé de docteur(s) en médecine vétérinaire, d'auxiliaire(s) vétérinaire(s) et de membre(s) de l'équipe pédagogique.

2.1. Lors d'un parcours de formation continu ou progressif

Pour l'accès au titre professionnel des candidats issus d'un parcours continu ou progressif de formation, les compétences sont évaluées au vu :

a) **Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours de formation** (PF) :

Un contrôle continu est organisé sous forme de mises en situation pratiques de 20 minutes par candidat ou de questionnaires écrits à réponses courtes de 45 minutes pour confirmer les savoirs et les savoir-faire. Ce contrôle continu concerne les blocs obligatoires du tronc commun et le bloc optionnel choisi par le candidat. Chaque bloc est évalué indépendamment. Les évaluations utilisent le plateau technique décrit ci-après en (b). Une note moyenne sur 20 est calculée pour chacun des blocs.

APIVET
SARL au capital de 5000 €

Lieu de l'action de formation :

APIVET
Centre d'affaires CICEA
3, rue du Courtil
35170 BRUZ

Contact administratif :
(Siège social)

APIVET
8, rue Saint Maur
35330 MERNEL
06 51 89 94 25
contact@apivet.fr

Organisme de Formation enregistré sous le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A

Banque CIC

IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158

BIC CMCIFRPP

Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc 7
Contrôle continu (PF)						

b) **Des mises en situation pratiques reconstituées spécifiques à chaque bloc obligatoire** (chaque bloc est évalué indépendamment) :

Modalités

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle reconstituée spécifique du bloc de compétences 1	Accueillir la clientèle et gérer son attente Gérer les rendez-vous Gérer les documents Gérer la Trésorerie Gérer le stock et les commandes	30 minutes	Le candidat tire au sort un scénario et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 20 minutes, il assure l'accueil téléphonique et physique d'un client fictif. Il saisit les rendez-vous sur le logiciel de gestion de la clinique vétérinaire présent au sein de l'organisme de formation. Il vérifie et modifie si nécessaire le fichier client. Il utilise les moyens de communication présents mis en place par

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			l'équipe fictive. Il facture, gère le stock et la trésorerie puis édite les documents nécessaires à la situation.
Mise en situation professionnelle reconstituée spécifiques du bloc de compétences 2	Conseiller et renseigner la clientèle– Délivrer les produits hors prescriptions Gérer les urgences Gérer les conflits et les situations de stress	30 minutes	Le candidat tire au sort un scénario et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 20 minutes, il prend en charge un propriétaire d'animal fictif, en vis à vis ou au téléphone, délivre ses conseils, guide le propriétaire, le rassure, désamorce les situations conflictuelles, dépiste les urgences et réagit en conséquence.
Mise en situation professionnelle reconstituée spécifique du bloc de compétences 3	Nettoyer et désinfecter Gérer les déchets Prévenir les contaminations au sein de la structure vétérinaire	20 minutes	Le candidat tire au sort un scénario et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 10 minutes, il va entretenir une salle de préparation/chirurgie reconstituée au sein de l'organisme de formation en expliquant ses méthodes de prévention des contaminations, sa gestion des déchets et ses choix de produits et matériels.
Mise en situation professionnelle reconstituée spécifique du bloc de compétences 4	Assurer la contention dans les règles de sécurité Préparer le matériel médical, chirurgical, d'examen et de soins Assister le praticien dans la réalisation des soins et des examens complémentaires Assister le praticien dans la réalisation des interventions chirurgicales Surveiller les animaux hospitalisés et en soins	40 minutes	Le candidat tire au sort un scénario et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 30 minutes, il assure l'aide du praticien lors d'examen, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale sur peluche pédagogique dans le respect des règles de sécurité.

▪ **Plateau technique**

➤ **Les locaux pour les mises en situation :**

- Un bureau informatisé pour permettre au candidat de réaliser son accueil (téléphonique et en vis-à-vis) et ses conseils/ renseignements. Le jury est en retrait et à l'écoute.
- Une salle de préparation, de chirurgie et une pharmacie (présence des emballages simplement) dont la disposition permet au candidat d'effectuer l'entretien et la désinfection et de conduire sa prestation d'aide au praticien. Le jury observe en retrait.

➤ **Les équipements pour les mises en situation**

Désignation et description	Détails
Postes de travail	Bureau, table de préparation, table de chirurgie
Machines et matériels	Simulations machines d'anesthésie gazeuse, pompes à perfusion, pousse-seringue, poupinel, autoclave, ordinateurs
Outillage	Monitoring avec apalert ou stéthoscope œsophagien
Petit outillage et textiles	Boîtes, Instruments chirurgicaux, fils, aiguilles, lames, consommables d'injection, blouses chirurgicales, gants, charlottes, masques
Equipements de protection individuelle (EPI)	Tablier, gants, lunettes, minerve, masque contre RX, gants nitrile, latex, caoutchouc, masques, bouchons d'oreilles...

APIVET

SARL au capital de 5000 €

Lieu de l'action de formation :

APIVET

Centre d'affaires CICEA
3, rue du Courtil
35170 BRUZ

Contact administratif :
(Siège social)

APIVET

8, rue Saint Maur
35330 MERNEL

06 51 89 94 25

contact@apivet.fr

Organisme de Formation enregistré sous

le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A

Banque CIC

IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158

BIC CMCIFRPP

Documentations	DMV, IRCP, Med'vet, Logiciel perfuseur, Notices
Autres	Personne(s) simulant le(s) propriétaire(s) de l'animal avec peluches pédagogiques

■ **Notation des mises en situation spécifiques des blocs obligatoires du tronc commun**

Les grilles des mises en situation fournies aux jurys permettent d'obtenir une note sur 20 pour chacun des blocs obligatoires du tronc commun. Chaque mise en situation est notée indépendamment des autres.

	Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc 7
Mises en situation professionnelles reconstituées (PF)							
Notes des mises en situation professionnelles spécifiques							

c) **D'exposés de cas pratiques ou de mises en situation reconstituées pour les blocs optionnels** (chaque bloc est évalué indépendamment)

■ **Modalités**

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Exposé d'un cas pratique spécifique du bloc de compétences 5	Conseiller et renseigner la clientèle équine– Délivrer les produits hors prescriptions Gérer les urgences Assister le praticien dans la réalisation des soins et des examens complémentaires des équidés Assister le praticien dans la réalisation des interventions chirurgicales des équidés Surveiller les chevaux hospitalisés et en soins	30 minutes	Le candidat tire au sort un cas pratique et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 10 minutes, il expose au jury ses compétences en lien avec le cas pratique. Pendant 10 minutes, il s'entretient avec le jury sur le cas pratique, il argumente et enrichit sa présentation.
Exposé d'un cas pratique spécifique du bloc de compétences 6	Conseiller et renseigner la clientèle NAC– Délivrer les produits hors prescriptions Gérer les urgences Assister le praticien dans la réalisation des soins et des examens complémentaires des NAC Assister le praticien dans la réalisation des interventions chirurgicales des NAC Surveiller les NAC hospitalisés et en soins	30 minutes	Le candidat tire au sort un cas pratique et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 10 minutes, il expose au jury ses compétences en lien avec le cas pratique. Pendant 10 minutes, il s'entretient avec le jury sur le cas pratique, il argumente et enrichit sa présentation.
Mise en situation professionnelle reconstituée spécifique du bloc de compétences 7	Préparer l'animal en fonction de la chirurgie Préparer et surveiller une perfusion Vêtir et se vêtir chirurgicalement Manipuler les instruments chirurgicaux Surveiller l'anesthésie Surveiller le réveil Aider lors d'incidents	30 minutes	Le candidat tire au sort un scénario et pendant 10 minutes, il en prend connaissance. Pendant 20 minutes, il assure l'aide au chirurgien spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie lors d'une intervention chirurgicale pointue sur peluche pédagogique dans le respect des règles de sécurité.

■ **Plateau technique**

Il est identique à celui décrit en (b) avec un monitoring plus complexe : oxymètre, tensiomètre, thermomètre, ECG...

APIVET
SARL au capital de 5000 €

Lieu de l'action de formation :

APIVET
Centre d'affaires CICEA
3, rue du Courtil
35170 BRUZ

Contact administratif :
(Siège social)

APIVET
8, rue Saint Maur
35330 MERNEL

06 51 89 94 25
contact@apivet.fr

Organisme de Formation enregistré sous le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A
Banque CIC
IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158
BIC CMCIFRPP

▪ **Notation des exposés et des mises en situation spécifiques aux blocs optionnels**

Les grilles des mises en situation fournies aux jurys permettent d'obtenir une note sur 20 pour chacun des blocs optionnels. Chaque bloc est noté indépendamment des autres.

	Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc7
Exposés de cas pratiques et Mises en situation professionnelles reconstituées (PF)							
Notes des exposés et mises en situation professionnelles spécifiques aux blocs optionnels							

d) **Du dossier d'activité professionnelle :**

L'objectif de ce dossier est de juger l'assimilation des connaissances, des aptitudes et des compétences développées au fil des expériences professionnelles acquises au cours des périodes de stage **(9 semaines au minimum)** en structures vétérinaires. Après avoir relaté l'ensemble de ses expériences professionnelles, le candidat va décrire de façon très précise au moins une activité tirée de ses expériences professionnelles d'auxiliaire vétérinaire. La description de cette activité se fera toujours en lien avec le référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation du titre. Le candidat cherchera à donner au jury les preuves de son implication dans la réalisation de l'activité. La grille de lecture globale et analytique fournie aux jurys permet d'obtenir une note sur 20 pour chacun des blocs obligatoires du tronc commun.

	Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc7
Dossier professionnel (PF)							
Lectures globale et analytique /20							

APIVET D'un entretien avec le jury

SARL au capital de 5000 €

Le candidat soutient son dossier professionnel et s'entretient avec le jury.

Lieu de l'action de formation :

APIVET
Centre d'affaires CICEA
3, rue du Courtil
35170 BRUZ

Cet entretien est destiné à confirmer le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités d'auxiliaire vétérinaire. Le jury cherchera à connaître dans le détail la réalité des activités, des champs d'intervention, la façon dont le candidat s'y prend pour les réaliser, ses initiatives et les difficultés qu'il peut rencontrer.

La durée de l'entretien est de 30 minutes. La grille de correction du jury permet d'obtenir une note sur 20 pour chacun des blocs obligatoires du tronc commun.

Contact administratif : (Siège social)	Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc7
Entretien avec le jury (PF)							
8, rue Saint-Maur 35330 MERNEL 06 51 89 94 25 contact@apivet.fr							

Organisme de Formation enregistré sous

le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A

Banque CIC

IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158

BIC CMCIFRPP

2.2. Lors d'une VAE :

Pour l'accès au titre professionnel des candidats à partir d'une VAE, les compétences sont évaluées au vu **du dossier professionnel** et de **l'entretien avec le jury**.

L'objectif de ce dossier est de permettre la mise en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences développées au fil des expériences professionnelles acquises dans des structures vétérinaires. Après avoir relaté l'ensemble de ses expériences professionnelles, le candidat va décrire de façon très précise au moins une activité par bloc obligatoire du tronc commun de compétences tirée de ses expériences professionnelles, sociales ou personnelles qu'il a choisie ainsi qu'une activité du bloc optionnel de son choix. La description de ces activités se fera toujours en lien avec le référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation du titre. Le candidat cherchera à donner au jury les preuves de son implication dans la réalisation des activités.

La grille de lecture globale et analytique fournie aux jurys permet d'obtenir une note sur 20 pour chacun des blocs obligatoires du tronc commun et du bloc optionnel choisi.

	Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc 7
Dossier professionnel (VAE)							
Lectures globale et analytique /20							
Entretien avec le jury (VAE)							
Entretien avec soutenance du dossier professionnel /20							

3. Grilles de notation et de validation des blocs de compétences

Les 4 blocs capitalisables obligatoires du tronc commun sont notés sur 20 :

- *au cours du contrôle continu pour le parcours de formation continu ou progressif
- *au cours des mises en situation pratiques spécifiques pour le parcours de formation continu ou progressif
- *au cours de la lecture du dossier professionnel pour le parcours de formation continu ou progressif et la VAE
- *au cours de l'entretien avec le jury pour le parcours de formation continu ou progressif et la VAE

Le bloc optionnel choisi par le candidat est noté sur 20 :

- *au cours du contrôle continu pour le parcours de formation continu ou progressif
- *au cours d'un exposé d'un cas pratique ou d'une mise en situation reconstituée pour le parcours de formation continu ou progressif
- *au cours de la lecture du dossier professionnel pour la VAE
- *au cours de l'entretien avec le jury pour la VAE

Le candidat doit obtenir une note globale supérieure ou égale à 10/20 pour valider un bloc de compétences.

APIVET

SARL au capital de 5000 €

Lieu de l'action de formation :

APIVET

Centre d'affaires CICEA
3, rue du Courtil
35170 BRUZ

Contact administratif :
(Siège social)

APIVET

8, rue Saint Maur
35330 MERNEL
06 51 89 94 25
contact@apivet.fr

Organisme de Formation enregistré sous le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A
Banque CIC
IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158
BIC CMCIFRPP

3.1 Grille finale de notation pour un candidat issu d'un parcours de formation continu ou progressif (PF) ou d'une VAE.

	Blocs obligatoires capitalisables du tronc commun				Blocs optionnels		
	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Bloc 7
Contrôle continu (PF)							
Note globale des évaluations du contrôle continu / 20							
Mises en situation professionnelles reconstituées des blocs obligatoires (PF)							
Notes des mises en situation professionnelles spécifiques / 20							
					Exposés de cas pratiques et mises en situation professionnelles reconstituées des blocs optionnels (PF)		
Notes des exposés et mises en situation professionnelles spécifiques aux blocs optionnels							
Dossier professionnel (PF et VAE)							
Lectures globale et analytique /20							
Entretien avec le jury (PF et VAE)							
Entretien avec soutenance du dossier professionnel /20							
Moyenne de toutes les notes obtenues /20							
Validation oui ou non							

AI
SA

Lieu de l'action de formation :
APIVET
 Centre d'activités C.I.C.P.A.
 3, rue du Courtil
 35170 BRUZ

Contact administratif :

(Siège social)

APIVET

8, rue Saint Maur

35330 MERNEL

06 51 89 94 25

contact@apivet.fr

Organisme de Formation

enregistré sous

le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A

Banque CIC

IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158

BIC CMCIFRPP

Nom, prénom du candidat:

Intitulé du Bloc optionnel choisi :

- Bloc optionnel 5 « Assister le vétérinaire lors de son activité auprès des équidés »
 Bloc optionnel 6 « Assister le vétérinaire lors de son activité auprès des animaux de compagnie autres que chien et chat = NAC (nouveaux animaux de compagnie) »
 Bloc optionnel 7 = « Assister le vétérinaire spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie »

I – Evaluations passées en cours de formation (pour les seuls candidats du parcours de formation continu ou progressif)

Blocs concernés	Résultats jugés par le formateur	
	suffisants	Insuffisants
Bloc 1		
Bloc 2		
Bloc 3		
Bloc 4		
Bloc optionnel choisi :		

II - Résultats des mises en situation pratiques spécifiques des blocs obligatoires (pour les seuls candidats du parcours de formation continu ou progressif)

Les compétences attendues pour la réalisation de la mise en situation sont jugées :		
Bloc 1	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 2	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 3	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 4	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées

En cas de maîtrise insuffisante, préciser les points clefs à améliorer :

Bloc 1 :

Bloc 2 :

Bloc 3 :

Bloc 4 :

Candidat absent à la mise en situation pratique du bloc 1 ; bloc 2 ; bloc 3 ; bloc 4

Contact administratif :

III – Résultats des exposés des cas pratiques et des mises en situation pratiques spécifiques des blocs optionnels (pour les seuls candidats du parcours de formation continu ou progressif)

Les compétences attendues pour la réalisation de la mise en situation sont jugées :		
Bloc 5	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 6	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 7	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées

Organisme de Formation

enregistré sous

le n° 53350749635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A

Banque CIC

IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158

BIC CMCIFRPP

En cas de maîtrise insuffisante, préciser les points clefs à améliorer :

Bloc 5 :

Bloc 6 :

Bloc 7 :

Candidat absent à la mise en situation pratique du bloc 5 ; bloc 6 ; bloc 7

IV - Dossier Professionnel du candidat (pour tous les candidats) :

Les compétences attendues suite aux lectures du dossier professionnel sont jugées :		
Bloc 1	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 2	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 3	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 4	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées

En cas de maîtrise insuffisante, préciser les points clefs à améliorer :

Bloc 1 :

Bloc 2 :

Bloc 3 :

Bloc 4 :

V – Résultat de l’entretien avec le jury (pour tous les candidats) :

Les compétences attendues suite à l’entretien final sont jugées :		
Bloc 1	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 2	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 3	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc 4	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées
Bloc optionnel choisi (VAE uniquement) N° :	<input type="checkbox"/> maîtrisées	<input type="checkbox"/> non maîtrisées

APIVET

En cas de maîtrise insuffisante, préciser les points clefs à améliorer :

Bloc 1 :

Bloc 2 :

Bloc 3 :

Bloc 4 :

Bloc optionnel (VAE) N° :

Candidat absent à l’entretien

Contact administratif :

(Siège social) Validation de la totalité des blocs obligatoires

Validation partielle des blocs obligatoires : Bloc 1 ; bloc2 ; bloc3 ; bloc4

Validation du bloc optionnel choisi : Bloc 5 ; bloc6 ; bloc7

Date de la session de validation du titre professionnel :

Organisme de Formation
enregistré sous

le n° 53350949635

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat.

RCS Rennes 800 902 462

APE 8559A

Banque CIC

IBAN FR76 3004 7145 1000 0212 6850 158

BIC CMCIFRPP

Apivet protège l’environnement
en utilisant du papier recyclé.

www.apivet.fr

version 3 du 27/04/2022